

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 - 12 - 2021

L'an deux mille vingt et un , le 06 Décembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	6
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie par procuration à Monsieur BARRIERE Joël -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Objet : Revalorisation de la redevance pour emplacement stationnement Taxi - D_2021_12_03

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la revalorisation actée lors de la séance du 30/07/2016.

Monsieur Le Maire rappelle en ses termes:

"La redevance annuelle d'un montant de 1000€00 avait été fixée par délibération du 22/10/2006 avec effet rétroactif à compter du 1er Janvier 2006."

"Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation (valeur de l'indice janvier 2016= 99.08, valeur de l'indice janvier 2022 107.05)soit une variation de +89€47"

AR Prefecture

006-210601076-20211206-D_2021_12_03-DE
Reçu le 03/01/2022
Publié le 03/01/2022

Il est décidé d'appliquer la totalité de cette variation de + 89€47 et de fixer la redevance à compter du 1^{er} Janvier 2022 à 1201.68€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE .

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20211206-D_2021_12_03-DE
Reçu le 03/01/2022
Publié le 03/01/2022